



Skyguide

A l'attention de
M. François MOUCHET, FH

15-17, route de Pré-Bois
Case postale 796
1215 Genève 15

Genève, le 5 mai 2008

Concerne : Travail de nuit – santé des collaborateurs

Cher Monsieur,

Tout d'abord nous tenons à vous remercier d'avoir bien voulu nous recevoir, le 29 avril, relativement à la question du travail de nuit au Com Center. Ce fut l'occasion de rappeler notre attachement réciproque au bon fonctionnement du partenariat social et de lever un certain nombre de malentendus formels.

Nous avons pris bonne note qu'il n'entraîne pas dans vos intentions de vous immiscer dans les dossiers médicaux des collaborateurs concernés, et que votre souci était uniquement de connaître les volontés d'affectation des collaborateurs, par rapport à la réorganisation en cours.

Nous vous avons rappelé que, concernant les restrictions médicales, les employés n'étaient pas compétents pour pronostiquer l'évolution de leur situation, et que seul l'avis d'un médecin saurait vous renseigner sur ce point. C'est la raison pour laquelle nous étions et demeurons opposés à des entretiens individuels portant sur « l'engagement futur dans le travail de nuit ».

La rencontre du 29 avril a permis à chacun d'entre nous de réaliser que la problématique du travail de nuit, notamment de par les graves incidences qu'elle peut avoir sur la santé des collaborateurs, doit être rapidement abordée entre les partenaires à la CCT, de façon à envisager tout moyen utile tant à la bonne marche de l'entreprise qu'à la protection des employés.

Aussi nous vous réitérons par la présente notre proposition d'une rencontre paritaire sur ce point. Nous vous laissons le soin de nous proposer des dates pour ce faire et, dans l'intervalle, vous présentons, cher Monsieur, nos très sincères salutations.

Yves Mugny – SSP Genève